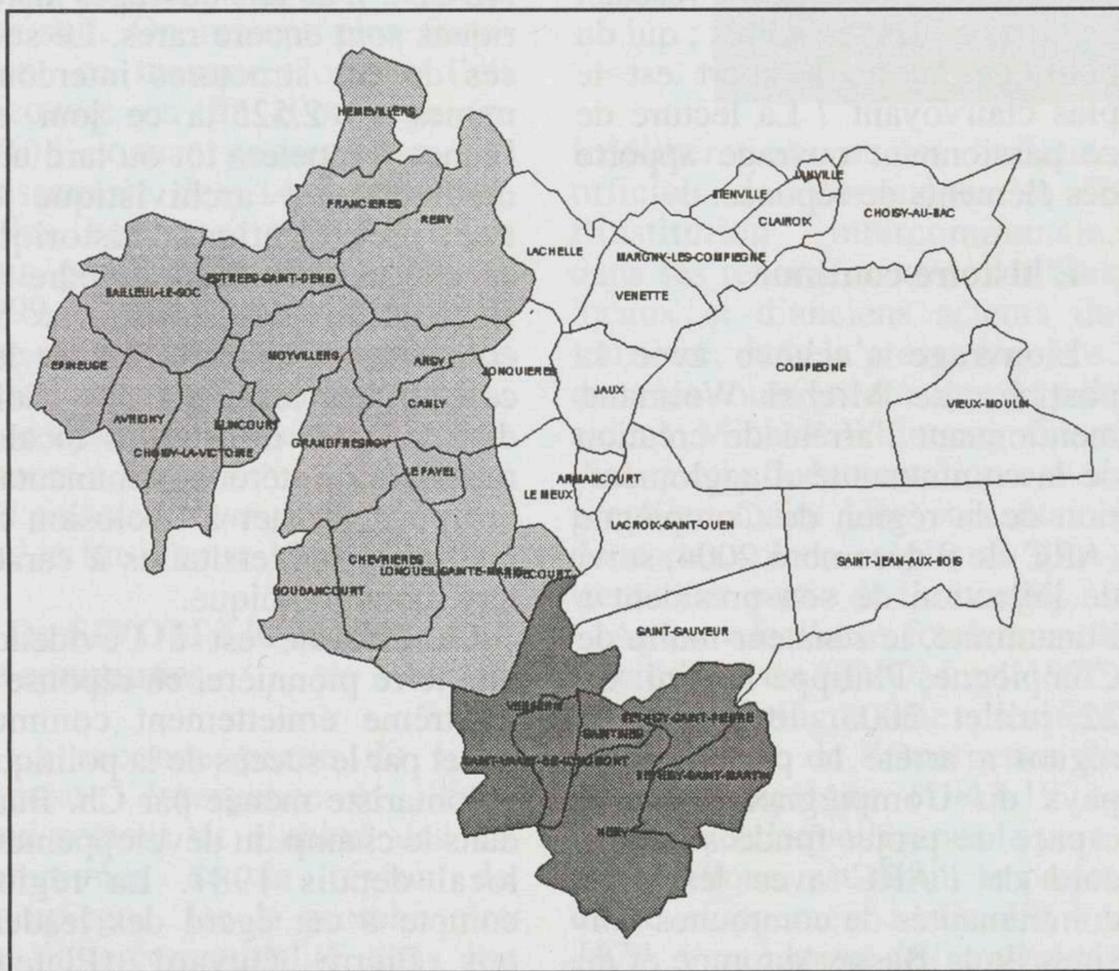


# *Du pays compiégnois comme système de peuplement (1962-1999)*

Alain JM BERNARD



**Le «pays compiégnois» en 2004,**  
*soit les communautés de communes de Compiègne, de la Basse  
Automne et de la Plaine d'Estrées, ainsi que Bienville et Lachelle*

(d'après source INSEE RGP et Préfecture de l'Oise)

Dans leur démarche visant à définir l'aire de planification de la croissance compiégnoise, les aménageurs de la fin des années 1960 en vinrent à délimiter un espace fixé sur la confluence Oise-Aisne, étiré longitudinalement entre le Clermontois et le Soissonnais, borné au nord par la dualité industrielle et cantonale Thourotte-Ribécourt, au sud par l'influence du pôle maximin et l'arrondissement de Senlis. Ainsi cadré, le Compiègnois présentait une caractéristique essentielle : il s'affichait d'emblée comme "**un Compiègnois basique**", c'est à dire celui que déterminaient les relations banales entre la ville centre et un arrière pays principalement rural, encore profondément agricole (1).

S'attacher aux fonctions structurantes de la ville centre, c'est à dire à ses offres *spécifiques* en matière d'emplois et de services selon leurs nature, valeur et rareté, aurait permis de considérer un Compiègnois élargi à l'arrondissement, mais inopérateur du point de vue de l'aménagement d'autant que la planification avait

changé d'objectif dès 1969 abandonnant la programmation régionale pour n'étudier que l'échelle locale (2).

Au cours des 4 décennies qui ont suivi, les démarches en matière d'intercommunalité et d'interterritorialité se sont trouvées déterminées par cet héritage particulier, comme le souligne la construction de l'Association du Bassin Compiégnois et sa transformation en pays en juin 2005, l'analyse fonctionnelle étant convoquée pour justifier l'approfondissement institutionnel du cadre matriciel alors qu'elle pouvait tout aussi bien appeler son évolution, comme le soulignent les débats sur le rattachement des communes isariennes de la vallée de l'Aisne au Compiégnois.

Dans le cadre de cette note, nous voudrions interroger la cohérence de ce découpage territorial en tentant de préciser si les tendances de l'urbanisation, largement spontanées hors agglomération, ont remis en cause ou donné corps à la construction initiale par défaut d'un "Compiégnois basique".

Cette recherche portant sur 40 communes, celles de l'ex Association du Bassin Compiégnois ainsi que Bienville et Lachelle, pendant la période intercensitaire 1962-1999, saisit finalement des dynamiques aux temporalités restées jusqu'ici inconnues, qui aident à entrevoir les logiques des marchés du foncier et de l'immobilier. Elle s'ouvre sur quelques éléments de prospective qui n'engagent que son auteur.

### **Section 1. Le pays compiégnois et l'urbanisation.**

Au regard de notre problématique, notre démarche se démarque des études classiques en matière de démographie pour cibler deux indicateurs avec des méthodes et des questions particulières.

### **Sera considérée la distribution des communes selon leur population (les 6 graphiques).**

Pour aborder cette question, nous disposons de deux références. Selon la relation rang-taille mise en évidence par AUERBACH en 1903 et dite loi de Zipf (Georges K. ZIPF, 1941), la population d'une entité géographique  $i$  de rang  $n$  est égale à la masse démographique de la ville de rang 1 dite ville primatale divisé par le rang  $n$  de la ville  $i$ . La relation s'exprime de la manière suivante:  $P_n = P_1 / n$  exposant  $q$  ( $q$  est un exposant positif caractérisant le degré de hiérarchisation). L'utilisation de mesures logarithmiques rend la relation linéaire:  $\log P_n = \log P_1 - q \log n$ . Les nombreuses vérifications de la loi de Zipf ont montré que la règle décrit mal le haut des distributions et qu'à l'échelle du monde, la ville de rang 2 est en moyenne égale à 5,3 fois moins la population de la plus grande agglomération. Notre analyse s'appuyera sur ces références pour interroger la hiérarchie locale des noyaux démographiques et simplement, à rebours, poser la question de l'existence d'un système de peuplement propre au pays compiégnois.

**Seront aussi considérés les soldes migratoires (les 6 cartes).** Les données ont été standardisées avant cartographie. Cette méthode permet les comparaisons: apprécier la position d'une commune à un moment donné, ainsi que l'évolution de cette position.

### **11. Une hiérarchie des lieux de peuplement.**

La première catégorie de documents met en évidence la **permanence de l'organisation du peuplement** du pays compiégnois: la forme de la courbe que dessine la distribution des communes selon leur population et la pente de la droite d'ajustement restent fondamentalement semblables 4 décennies, entre 1962 et 1999.

Le continuum de distribution des communes laisse entrevoir une hiérarchie des lieux de peuplement selon 4 ou 5 niveaux:

- Compiègne, la ville primatale

- Les noyaux de rang 2 à 5, auxquels on pourrait ajouter les noyaux de rang 7 à 9 (Margny, Lacroix, Verberie, Béthisy Saint Pierre, Venette, Clairoix, Estrées, Choisy, Jaux)

- Les noyaux de rang 12 à 19 (Saint Sauveur, Chevrières, Rémy, Longueil-Sainte-Marie, Grandfresnoy, Béthisy Saint Martin, Saintines, Le Meux, Canly)

- Les noyaux de rang 27 à 37 (Hemevillers, Bienville, Jonquières, Lachelle, Rivecourt, Francières,...)

Le fait que les noyaux 2 à 4 s'ordonnent sous la droite d'ajustement pose la question d'une anomalie, la ville de rang 2 - Margny - concentrant 6,33 fois moins d'habitants que Compiègne. Ce sous ensemble appartient au système des pôles relais soumis à la double logique des places centrales et du phénomène de ville pont.

Grandfresnoy, au rang 14 (1962-1975), ou 15 (1990-1999) semble occuper une position particulière dans la distribution, à l'articulation du système des centres relais et de l'alignement des noyaux villageois, renvoyant à sa position dans l'espace entre Estrées, Margny et Verberie.

### **12. Places centrales et ville pont.**

**La théorie des places centrales, de l'équilibre spatial général,** formalisée par divers auteurs, notamment par les Allemands Christaller et Lösch ou l'Américain Berry, s'exprime sous la forme d'une géométrie où les centres se hiérarchisent selon leur masse démographique, les marchés selon le nombre et la rareté des services qu'ils offrent, la concurrence entre les uns et

les autres aboutissant à un espacement régulier de ces centres disposés au sommet de triangles équilatéraux et aux centres d'hexagones hiérarchisés.

Conformément aux modèles de base, l'espace compiégnais présente deux caractéristiques.

- L'organisation est géométrique. Sur la rive gauche, les noyaux régulièrement espacés et proches assurent un contrôle serré sans que le dispositif soit perturbé par les massifs forestiers et la vallée de l'Automne industrielle : la distance séparant Compiègne de Choisy égale celle entre Compiègne et Lacroix, entre Lacroix et Verberie, entre Verberie et Béthisy Saint Pierre. Sur la rive droite, le contrôle du plateau est lâche avec le centre relais d'Estrées commandant un semis dense de villages tout à fait semblable au modèle.

- L'organisation procède de la concurrence. Les lieux proches de la ville qui dessert l'arrière pays ne peuvent être ni importants, ni dotés de services rares, du fait de leur exposition à la puissante concurrence de la ville principale.

**L'accessibilité est inégale** en raison des barrières que sont la rivière Oise, la voie ferrée, le rebord du plateau picard. Le franchissement historique de Compiègne s'est accompagné d'un dédoublement de la ville centre côté rive droite qui recouvre l'accolement d'un centre relais à la ville primatale. Avec deux conséquences :

- Le contrôle de la rive droite reste géométrique : les distances Margny-Estrées, Margny-Verberie sont égales.

- Mais l'espace structuré par le pôle margnotin est longiligne et il frange le rebord du plateau picard : il correspond au micro pays des buttes et collines au nord du bassin compiégnais. Nous avons montré comment la fonction enseignement secondaire a institutionnalisé cet espace en 1968 et préparé la constitution

du SIVOM de la région de Compiègne.

Les deux logiques contribuent à ce que le centre de l'agglomération compiégnaise s'ordonne autour d'un déséquilibre démographique entre la rive gauche et la rive droite. L'écart à la droite d'ajustement exprime ce déséquilibre partiellement corrigé par les opérations de lotissements du château de Venette, des "Vallées" à Margny, ou réalisé pour un sixième au lieu dit "La Prairie". La mesure de ce déséquilibre est aisée : quand Compiègne voyait sa population multipliée par 1,71 entre 1962 et 1999 pour passer de 24087 habitants à 41 254, Margny ne progressait que de 5870 à 6507 habitants, alors que sa population aurait dû se situer entre 7250 - avec une croissance de 23 % comme Venette - et 10037 dans le cas d'une dynamique égale à celle de Compiègne.

### 13. Les retournements de la conjoncture et du déversement géographique

Les représentations communes concernant les dynamiques du peuplement pendant la seconde moitié du XXe siècle s'ordonnent autour de paires conceptuelles : exode rural/ exode urbain, rurbanisation/ périurbanisation, urbanisation/ contre urbanisation.. Ces dualités visent à saisir le double déversement géographique, d'abord des campagnes vers les villes accéléré pendant les années 50-60, puis des villes vers les campagnes à compter des années 70. Dans le cadre du Compiégnais, ce double déversement obéit à un tempo rapide, entre 1962 et 1975.

**1968 a marqué une rupture** : le paroxysme de l'exode rural et le passage à la rurbanisation. Dans les espaces ruraux et agricoles de la plaine d'Estrées et de la Basse Automne, les soldes migratoires se sont affaiblis entre 1962 et 1968 - les exceptions

s'observent dans la vallée isarienne (Saint Jean, Clairoix), avant de se redresser et de s'affirmer presque partout comme l'enregistre le recensement de 1975. Corrélativement, la ville primatale a érigé ses nouveaux quartiers - le nouveau Compiègne - entre la vieille ville et la caserne de Royallieu.

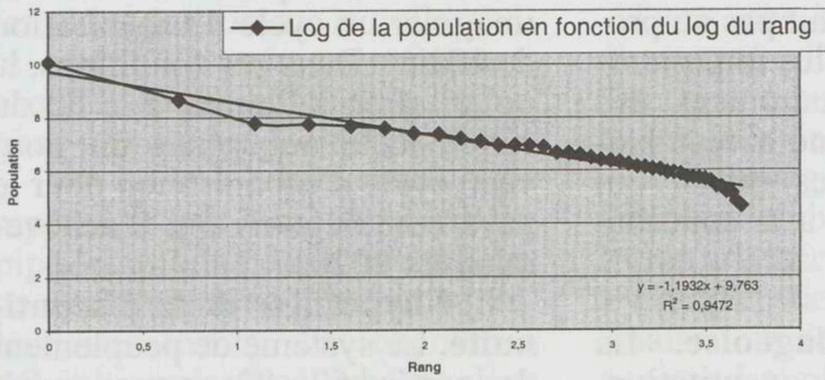
Mais la "révolution de l'exode rural", ainsi dénommée par Jean Legendre, échappe aux schémas académiques. Puissant, rapide et de courte durée - environ 8 ans -, le phénomène a été tardif - après 1962-. Force est de constater qu'entre 1954 et 1962, tout le Compiégnais s'était imposé comme attractif : la majorité des communes enregistrait des soldes migratoires élevés ; et les communes rurales ont connu une dynamique positive qui soutient la comparaison avec celle de la ville principale. **Il y eut donc un moment particulier** où le déversement sectoriel - le passage de l'emploi agricole au monde industriel - n'alla pas de pair avec le déversement géographique, en raison de la persistance d'activités traditionnelles en milieu rural (à côté des inévitables graineterie et usine d'engrais, la ganterie à Estrées, le travail du bois à Saintines et Lacroix, la broserie à Béthisy Saint Pierre), de l'ouverture tardive des unités usinières à Compiègne (Colgate démarre en 1956), et de l'incapacité de la ville centre à offrir des logements (lancée en 1959, la ZUP de Compiègne ne se concrétise vraiment que 5 ans plus tard).

Quand elle eut lieu, **la perte de substance démographique fut étroitement circonscrite**. Si 23 communes sur 40 ont connu une phase de décroissance démographique entre 1962 et 1999, le déclin évoque l'exode rural pour **14 cas sur 40**. Pour 6 cas sur 14, il s'achève en 1968 (Longueil Sainte Marie, Nery, Canly, Lachelle, Choisy la Victoire,

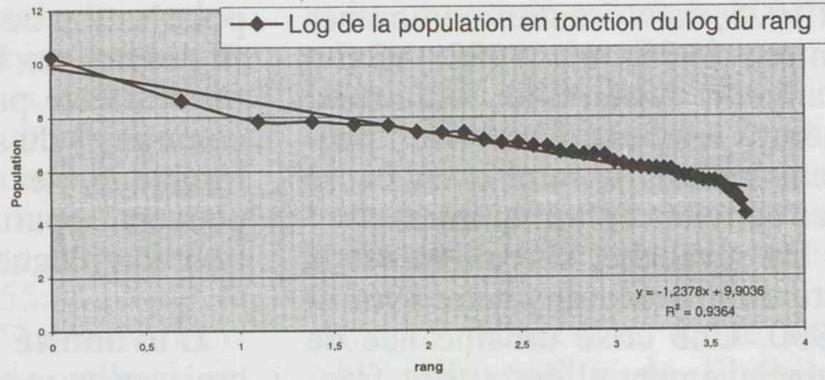
# Classements des communes du pays compiégnois selon leur population, 1962-1999

(AJM. BERNARD, UTC, 2004)

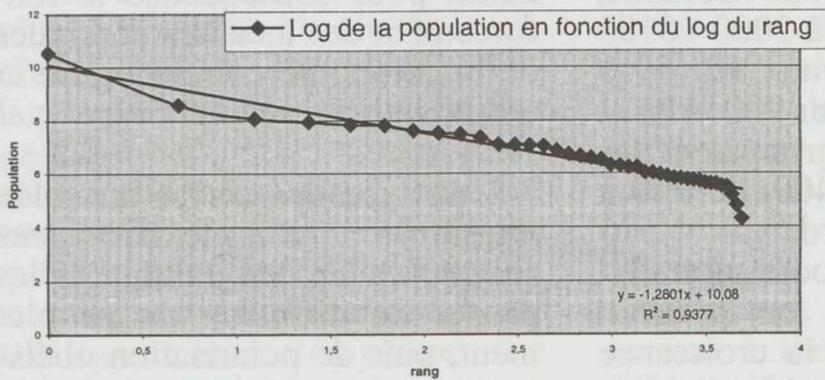
Année 62



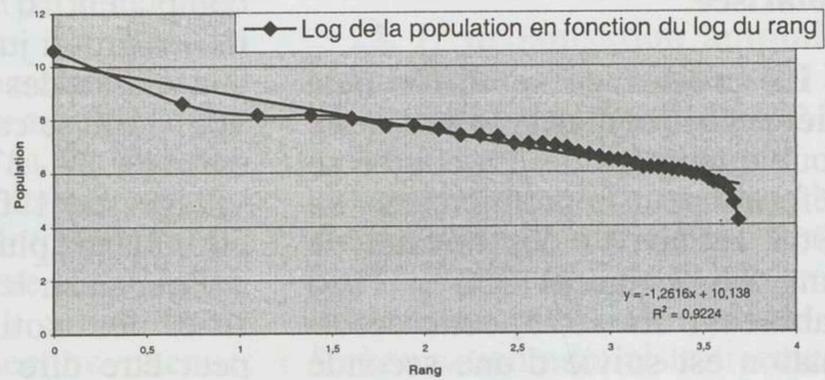
Année 68



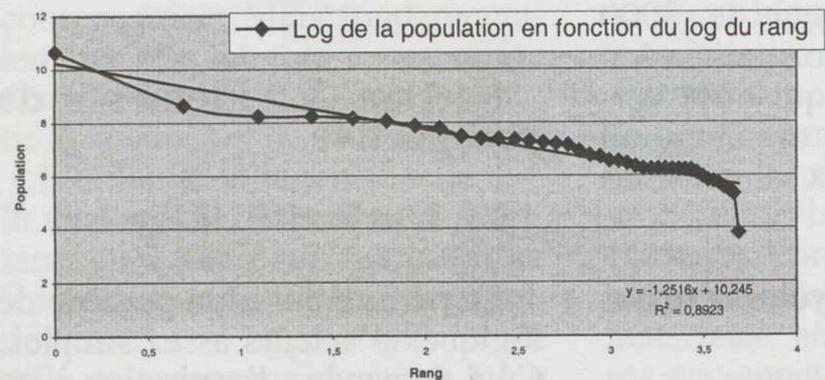
Année 75



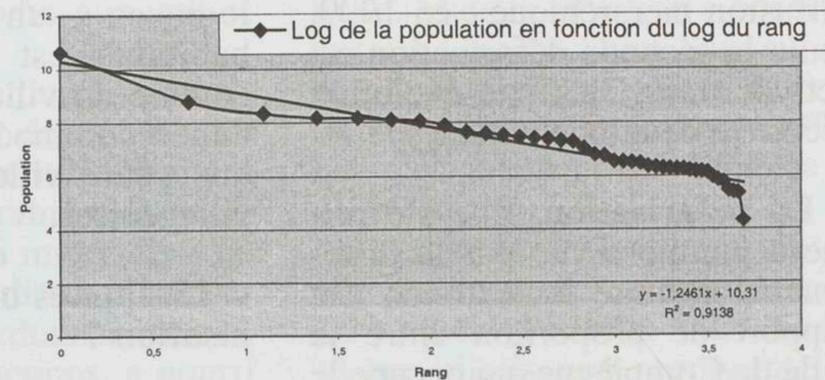
Année 82



Année 90



Année 99



Armancourt) ; pour 6 autres cas en 1975 (Bailleul le Soc, Jonquières, Vieux Moulin, Francières, Avrigny, Moyvillers). Pour un cas, le processus dure jusqu'en 1982 (Hémévillers) et un cas jusqu'en 1990 (Blincourt).

Des crises conjoncturelles s'observent dans 7 cas. Saintines et Saint Jean aux Bois entre 1968 et 1975, dans 5 autres communes entre 1975 et 1982 (Saint Sauveur, Bienville, Clairoix, Rémy, Estrées). Ces crises peuvent tenir à la remise en cause des activités en milieu rural.

En revanche, singulière est la situation de Margny entre 1968 et 1990. Une crise urbaine née de l'enclavement (l'éprouvant franchissement des ponts ferroviaire et isarien), du dépérissement des bases économiques et sociales (le chemin de fer, l'artisanat et l'industrie), et la situation fiscale.

#### 14. Une périurbanisation polarisée.

**La croissance se différencie hiérarchiquement** selon une double temporalité. La courbe se déforme pour la première fois en 1968 au niveau des noyaux de rang 8 - 9 (entre 1350 et 1600 habitants). En 1975, cette déformation est suivie d'une seconde au rang 14 (presque 1000 habitants) qui s'étend à la classe des 13 -17e rangs en 1990 (1020 - 1500 habitants) tandis qu'une troisième déformation s'observe aux rang 28 - 32 (500-520 habitants). La fin du XXe siècle semble mettre un terme à cette diffusion hiérarchique : en 1999, seule la seconde déformation est activée (rang 7). Cette évolution recouvre deux phénomènes.

**La polarisation.** Elle s'exprime à première vue par la différenciation entre les extrema : le rapport de proportion entre la ville de Compiègne qui occupe le rang 1 et la commune de rang 40 s'élève de 234 en 1962 à 542 en 1999. Une observation vraisem-

blablement biaisée par les particularités de la commune de Blincourt, classée quarantième. Plus convaincante, l'observation de la place des communes de l'agglomération compiégnnoise dans le pays : sur les 14 premiers noyaux, 7 appartiennent à l'agglomération entre 1962 et 1982, 9 entre 1990 et 1999. Toutefois, la polarisation ne se fait pas au profit des noyaux les plus importants mais affecte prioritairement des communes du second niveau hiérarchique, les pôles relais, qui peuvent appartenir à la conurbation compiégnnoise.

**L'urbanité villageoise.** La croissance modifie quantitativement les noyaux de peuplement tandis que le système de peuplement reste relativement stable. Ainsi entre 1968 et 1999, les noyaux de rang 2 à 5, qui comptaient 2260-5600 habitants, s'égrainent désormais entre 3500 et 6500 ; les noyaux de rang 7 - 9 comptaient 1670 -1700 habitants, ils ont grossi jusqu'à 2000 - 3100 ; la classe des noyaux 12 -19 à 700 -1100 se cale sur 900 -1700 ; enfin les 27 - 37 regroupaient des villages de 170 à 400, de 300 à 500, 31 ans plus tard.

Pour saisir les processus et clarifier les notions, on pourrait peut être dire que la croissance qui affecte les villages relève de la rurbanisation, celle qui les transforme en petites villes de la périurbanisation. Mais, cet étiquetage créerait de la discontinuité, là où se met en place un entre deux, l'évolution quantitative apportant des retouches ontologiques : un noyau de 3000 habitants est désormais vécu comme un village qui offre certaines commodités urbaines, ou une petite ville aux dimensions villageoises.

#### 15. Phases ou cycles d'urbanisation ?

L'analyse des processus et de leurs temporalités distingue nettement deux phases : la période

1962-1982, et les années 1982-1999. Au cours de la première période, le système, à peine perturbé, finit par retrouver son allure initiale. Entre 1982 et 1999, le système connaît en revanche de nettes perturbations. Deux hypothèses sont possibles :

i) **l'hypothèse du cycle.** Le retour à un équilibre conduit à imaginer un cycle d'urbanisation de 20 ans. Dans ces conditions, la polarisation à l'œuvre à la fin du XXe siècle augurerait un nouveau cycle d'urbanisation pour le pays compiégnnois qui s'acheverait vers 2020.

ii) **l'hypothèse de la discontinuité.** Le système de peuplement des années 62 - 82 correspondait à la phase de croissance économique de type fordiste et keynésien. Les transformations des fondements de la croissance aurait pour corollaire un nouvel arrangement des noyaux de peuplement. La métropolisation à l'œuvre à toutes les échelles aurait pour conséquence le renforcement des localités contigües de la commune compiégnnoise et des noyaux de second ordre.

L'analyse des cartes du solde migratoire complexifie ces remarques en les validant : les phases de diffusion du peuplement, puis de polarisation obéissent à une **scansion censitaire de 7 ans**, faisant alterner dans l'espace compiégnnois des phases de croissance et de repli du solde migratoire, l'espace dynamique finit par se réduire à la charnière ARC Basse Automne/ plaine d'Estrées.

## Section 2. Eléments de prospective.

### 21. L'urbanité villageoise.

La périurbanisation procède de logiques d'acteurs assez simples. Côté demande, l'aspiration à un home avec jardin, régulée par le marché du foncier et l'accessibilité. Côté offre, des pavillonneurs

qui, partagés de manière duale entre PME et grands groupes, livrent sur un mode encore largement artisanal des produits standardisés. Le résultat de la périurbanisation est un paysage brutalement banal, obéissant à des normes administratives inspirées par le régionalisme architectural, dont la valeur patrimoniale pour les ménages comme la collectivité peut s'avérer médiocre, accueillant une population homogène aux usages isomorphes.

Pour parer à cette évolution ou rapetasser des amas de parallépipèdes à toits pentus - l'archétype de la maison -, certaines collectivités locales ont cherché à gérer la croissance urbaine dans le respect du cadre villageois, soit en réactivant ou s'inspirant des réseaux hérités des anciennes communautés rurales - à Venette -, soit en accueillant de l'habitat individuel jointif faits de citations paysagères - "les tambouraines" à Clairoix.

Ces démarches qui visaient à réussir la synthèse entre "le corps d'une ville" et "l'esprit d'un village", ou entre les formes villageoises et les commodités urbaines, apparaissent finalement comme des expériences de reconquête et de régénération, voire de reconfiguration de l'urbain, d'autant que la remise en perspective et recadrage des représentations visent à transformer les productions spatiales concrètes au plan symbolique. Ce "*détour villageois*" participe évidemment d'une **redécouverte néo-urbaine** inspirée par une utopie patrimoniale que d'aucuns jugeront conservatrice. Mais fondamentalement, elle renvoie à une **quête d'urbanité**, c'est à dire de relations sociales et de sens des lieux.

L'urbanité villageoise telle que la vivent et la défendent les habitants du Compiègnais, c'est allier les vertus de la ville et du rural, dépasser les oppositions entre ville et campagne dans un Eden rêvé inspiré par l'amour de la nature, voire la quête d'identité, de solidarité, de communauté,

d'équité. Non sans paradoxe : d'une part l'utopie champêtre sert une urbanisation de masse ; d'autre part l'invention de l'urbanité villageoise qui accompagne l'urbanisation périphérique vise aussi à **refonder la ville dans l'intraville** de la rive droite, au cœur même de l'agglomération.

Dans ses avatars, la notion d'urbanité villageoise se trouve déterminée par deux expériences historiques de la suburbanité.

A Compiègne, l'expérience de l'habitat suburbain a pris la forme aristocratique du "château" à compter de 1855, puis de la "maison moderne" ou villa bourgeoise. Le plan de celle-ci est souvent asymétrique, offrant une liaison forte avec la parcelle dont on attend les qualités d'un jardin, éventuellement prolongé par un verger et agrémenté d'une serre : les articulations entre l'intérieur et l'extérieur sont particulièrement travaillées avec porches, terrasses, pergolas, marquises ou auvents. La "maison moderne" démocratisée s'est incarnée en des formes hiérarchisées : d'une part la bâtisse personnalisée et ostentatoire, exemplifiée dans le lotissement du domaine du Comte de l'Aigle, d'autre part les villas bourgeoises à l'architecture retenue, différenciées simplement par leur élévation, la complexité de leur toiture, les citations anglo-normandes, la géométrie du parcellaire et de la voirie (aux Sablons), la situation (proximité de la forêt et des résidences aristocratiques, distance aux remparts, à l'hippodrome, aux jardins maraîchers).

Dans les communes périurbaines, à compter des années 80 du XXe siècle, la suburbanité a procédé de la ruralité : la redécouverte d'un bâti inséré dans un pays et une tradition par ses matériaux, son ordonnancement, ses anciennes fonctions, a nourri un **néo-régionalisme architectural** qui a pu s'exprimer de manière exemplaire dans les communes

de Jonquières, Lachelle, Saint Jean aux Bois, Varanval, et commence de s'illustrer dans la ville centre, à Compiègne.

La sanction électorale de la municipalité de Jaux, visant à substituer à l'hérité de maladroites apparences urbaines, illustre les enjeux de la représentation néo-urbaine du villageois et de l'importance des deux références convoquées dans la reconfiguration symbolique de l'intraurbain et du périurbain. *In fine*, la médiocrité de certaines réalisations et les protestations de résidents ou d'élus posent la question, au delà de l'exigence d'urbanité villageoise, d'une possible **réinvention de l'habitat individualisé et de la maison de ville**, pris en tension entre une demande amplifiée par les aspirations hédonistes contemporaines (la maison loisir ouverte sur l'extérieur, la lumière, la verdure) et les tentations de séparation sociale dans des ensembles fermés.

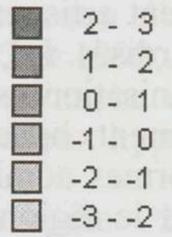
## 22. L'urbanisation administrativement contrainte sur la rive gauche de l'Oise.

Le pays compiègnais offre plusieurs modalités d'urbanisation. Sur la rive gauche de l'Oise, prédomine ce que nous appelons l'"urbanisation administrativement contrainte" : les contraintes administratives tiennent d'une part à la présence des massifs forestiers sur les versants et aux exigences de l'ONF, d'autre part aux obligations du Plan de Prévention des Risques à proximité de la rivière. Le cas de Lacroix est emblématique. Mais la situation s'observe aussi à Choisy, Saint Sauveur et même Compiègne, où la libération des friches militaires n'offre que des perspectives limitées à moyen terme.

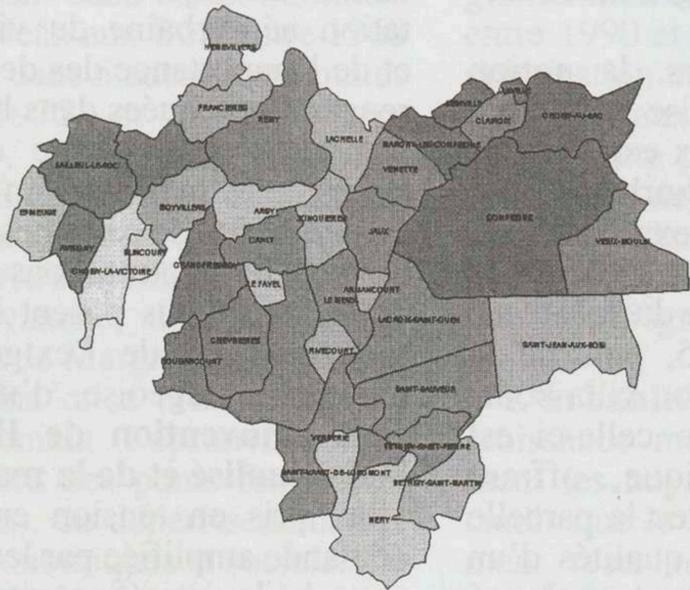
Au regard des contraintes s'impose soit de composer avec les risques - l'habitat individualisé sur pilotis que proposent les recherches actuelles visant à renouveler l'offre d'habitat (3) -, soit de reconstruire l'espace

# Les soldes migratoires dans le pays compiégnais (1962-1999)

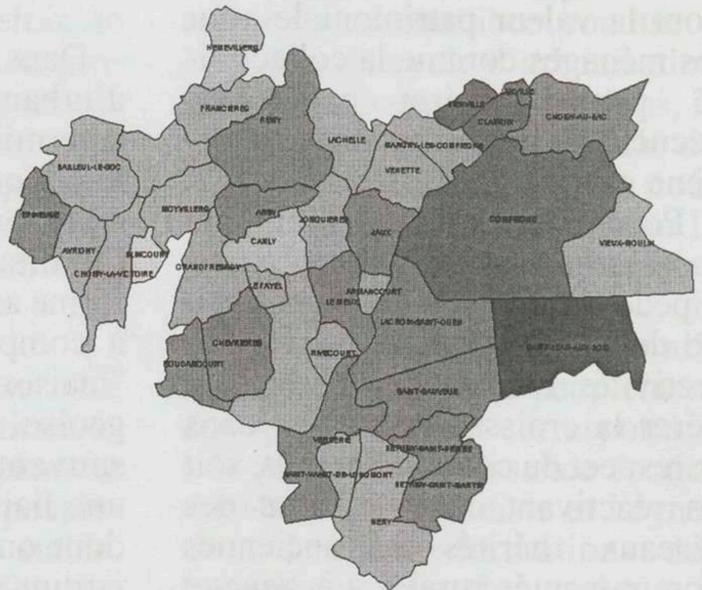
Données standardisées (A.J.M. BERNARD, UTC, 2004)



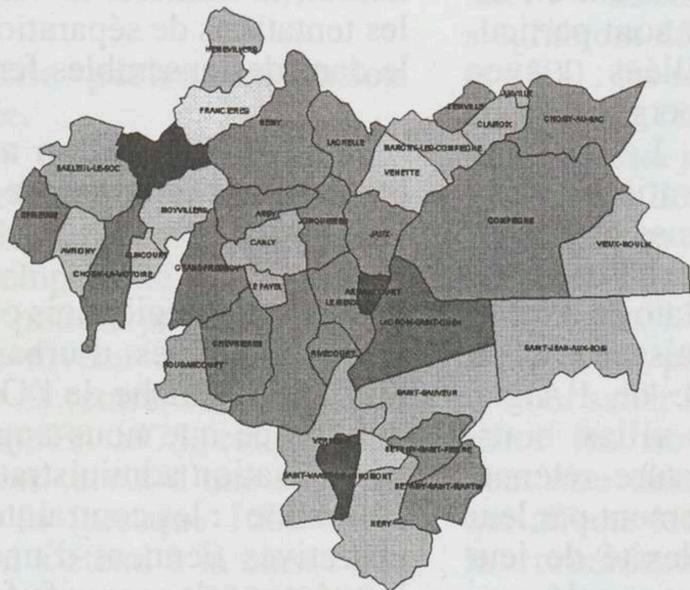
1962



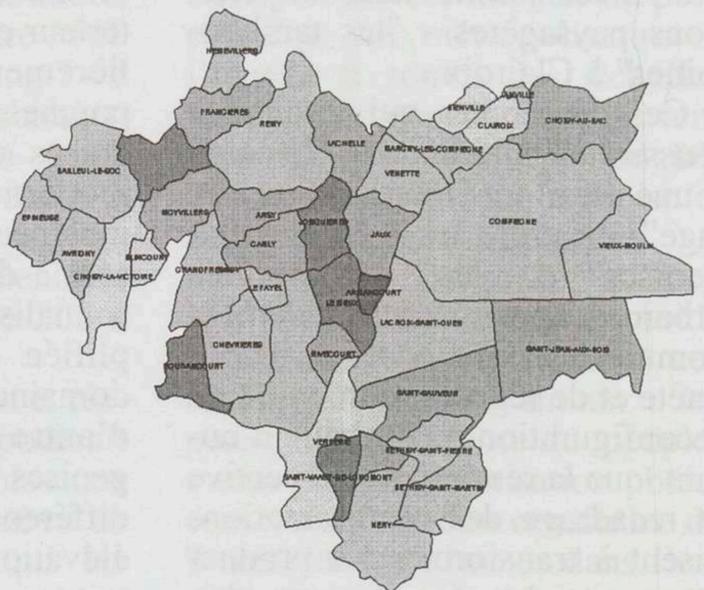
1968



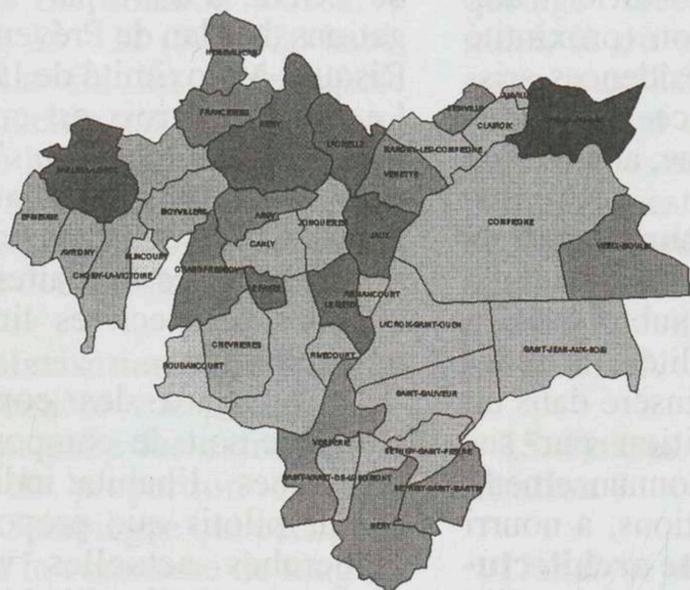
1975



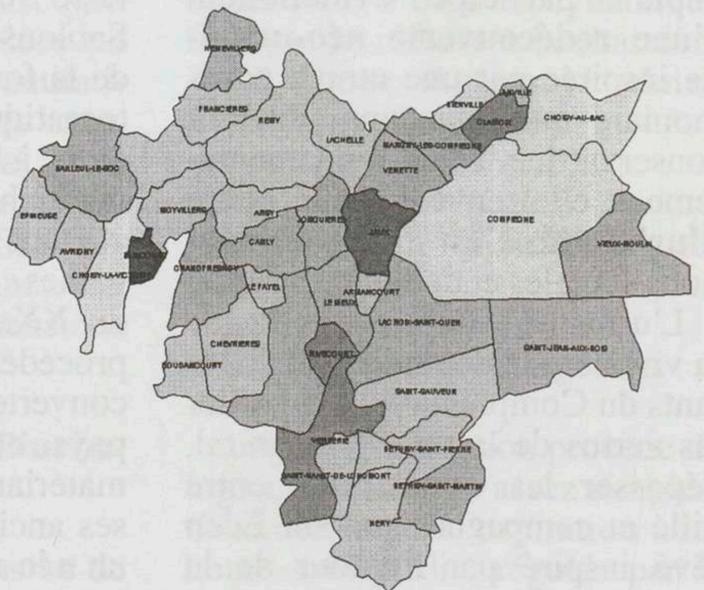
1982



1990



1999



urbain sur lui-même - l'opération engagée sur le site occupé par l'enseigne Monoprix dans le centre ville de Compiègne montrant que cela dépasse la solution de la simple destruction - densification-.

### 23 Vers une nouvelle politique des centres relais.

Le sous-système des relais doit désormais répondre à l'enjeu de la structuration de l'urbain et du périurbain à l'échelle du pays compiégnais.

La pragmatique de l'action a fait évoluer les choix qui figuraient au schéma directeur adopté en 1973. Deux noyaux ont fait l'objet de mesures d'urbanisation précoces et importantes : Choisy et Lacroix avec respectivement les opérations des Linières et des Bruyères. Et finalement, la politique des bourgs relais a collé aux dynamiques démographiques : trois bourgs ont été retenus à l'échelle de l'agglomération - Choisy au Bac, Lacroix Saint Ouen et Le Meux - la promotion du Meux étant corrélative de la profonde révision des projets concernant Jonquières.

Aujourd'hui se pose la question du devenir de ces centres relais et de la politique du même nom à l'échelle du pays compiégnais. Les évolutions sont aisées à saisir.

- Dans le cadre de l'ARC, certains bourgs relais sont soumis à l'urbanisation sous contraintes administratives. La création d'un nouveau quartier d'habitations à Choisy doit limiter le déclassement du noyau, mais le destin de Lacroix semble scellé. A moins de reconstruire l'espace urbain sur lui-même ou d'expérimenter des solutions particulièrement innovantes, les bourgs relais ont vocation à moyen terme à être des entités bénéficiant d'une qualité de vie certaine - les exemples emblématiques de l'urbanité villageoise dans le Compiègnais -, avec le risque d'une dissociation

et d'une ségrégation entre ces centres secondaires et le périurbain.

- Hors ARC, l'étalement concrétisera le rêve suburbain. Les centres relais que sont Estrées, Grandfresnoy, et Béthisy Saint Pierre devraient appeler une politique de renforcement de leurs démographie et de leurs offres en matière d'emplois et de services. Mais cette approche devra compter avec deux évolutions d'ores et déjà à l'œuvre. D'une part, l'actuelle plateforme logistique de Chevrière couplée à la future plateforme multimodale de Longueil Sainte Marie devrait susciter l'émergence d'un nouveau complexe d'industries et de services dans le sud-ouest compiégnais, qui redonne de l'actualité à l'hypothèse des années 60 d'une ville nouvelle à Verberie. D'autre part, la périurbanisation à la limite nord-ouest de l'ARC, le long de la rocade nord-ouest et de la RN 31, met les acteurs locaux au défi de gérer un développement désormais de type axial, ambivalent parce que unissant et découplant agglomération - plat pays : rendu nécessaire, le renforcement des pôles de Venette et Margny, désormais à vocation structurante pour le plateau, devra composer avec la nouvelle barrière que constitueront axes de communication et parcs d'activité.

### 24. Des choix en matière de centralité.

A peine institutionnalisé, le pays compiégnais est soumis à des logiques fonctionnelles susceptibles de remettre en cause sa cohérence. Ces dynamiques, alliées au cloisonnement que génèrent les radiales nord-sud de niveau national, posent la question du renforcement de la centralité et donc des communes de l'agglomération compiégnaise.

Les décisions en matière d'urbanisme central s'inscrivent d'ores et déjà dans la logique d'un système de peuplement qui

prétend conjurer les héritages du principe des places centrales et les perturbations de l'accessibilité liées aux effets de barrière : la décision de la municipalité Hellal de porter la population de Margny à 10 000 habitants, comme la poursuite de l'opération de "La Prairie" à Venette s'avèrent des mesures correctrices d'anomalies.

Mais, l'on peut s'interroger sur une démarche visant à créer de la centralité par la densification.

L'analyse de la distribution des noyaux de peuplement permet ici de renouveler questionnement et réponses en prenant en compte les héritages de 4 décennies de planification et d'aménagement du Compiègnais.

Si l'on écarte temporairement de la distribution les centres relais, des communes s'individualisent comme étant susceptibles de participer à la construction d'une centralité pour le pays compiégnais, par leur masse démographique et leur contiguïté avec la commune de Compiègne: Venette (Rang 8), Jaux (Rang 9), Clairoix (Rang 10), ainsi que le Meux (Rang 12). Cette liste renvoie aux 4 franchissements : le pont Solférino éventuellement doublé par le pont urbain de la rue du Port à bateau, le pont sud, le pont de Lacroix-Armancourt, enfin la déviation nord-est. En réintroduisant Margny et les bourgs relais de l'agglomération - Lacroix, Choisy, Le Meux -, se dégagent dès lors **4 formes de centralité** qui ont pour originalités : a) d'être fixées sur des sites-ponts ; b) de coupler des centres existants ; c) de dépasser la question de l'urbanisation sous contraintes pour les communes concernées.

L'agglomération centrale s'organise autour de deux types de centralité et de sites ponts : aux villes jumelles Compiègne-Margny, il convient d'associer le couple Compiègne/Jaux-Venette, véritable centre du pays compié-

gnois périrubain, par son accessibilité, sa fréquentation, et les services offerts. Ces deux centralités sont différentes et complémentaires :

- la **"centralité à forte urbanité"**, à Compiègne-Margny, se fonde sur des services rares, personnalisés, fortement dématérialisés (le conseil, la santé, la formation), et distinctifs (image patrimoniale, de luxe,...)

- la **"centralité périurbaine"**, à Compiègne/Jaux-Venette, associe des services banals, standardisés et dénués d'incertitude (commerces, loisirs), à des activités très avancées (centres de RD, plate forme hospitalière).

Ces deux centralités impliquent des démarches correctrices: d'une part, la redynamisation de l'urbain central - par une politique d'enseigne -, d'autre part la reconfiguration des espaces périphériques pour en faire de l'urbain - le traitement des cheminements et une architecture de grande qualité y suffiraient dans un premier temps.

Quant aux couples Compiègne / Choisy-Clairoix, et Lacroix-Le Meux, ils apparaissent comme des centres secondaires virtuels. Mais la fonction de passage en fait des portes, ou charnières, ouvrant sur la basse vallée de l'Aisne et l'amont oisien ou sur l'aval isarien. La menace des crues gérées, il restera à ségréger les implantations selon le projet d'agglomération compiégnnoise et de pays compiégnnois que l'on voudra inventer. Le centre secondaire sud pourrait ainsi s'appuyer sur le couplage du parc scientifique et tertiaire avec les aires d'activités du Meux et Lacroix, tandis que le centre secondaire nord s'affirmerait, grâce à ses aménités, comme un pôle spécialisé dans le tourisme durable et les activités industrielles propres.

La conclusion est double. D'une part, on ne saurait s'épargner d'engager la réflexion sur

l'aménagement au delà du seul territoire de l'agglomération compiégnnoise ; d'autant que penser le «pays compiégnnois» conduit à reproblématiser l'agglomération centrale et réciproquement.

D'autre part, la métropolisation, assumée et orientée, peut permettre de pérenniser la cohérence du pays compiégnnois et de cette institution sous une forme renouvelée. A moyen terme, cet espace éventuellement élargi, parce que vécu et organisé, pourrait se transformer en une nouvelle "communauté de destin".

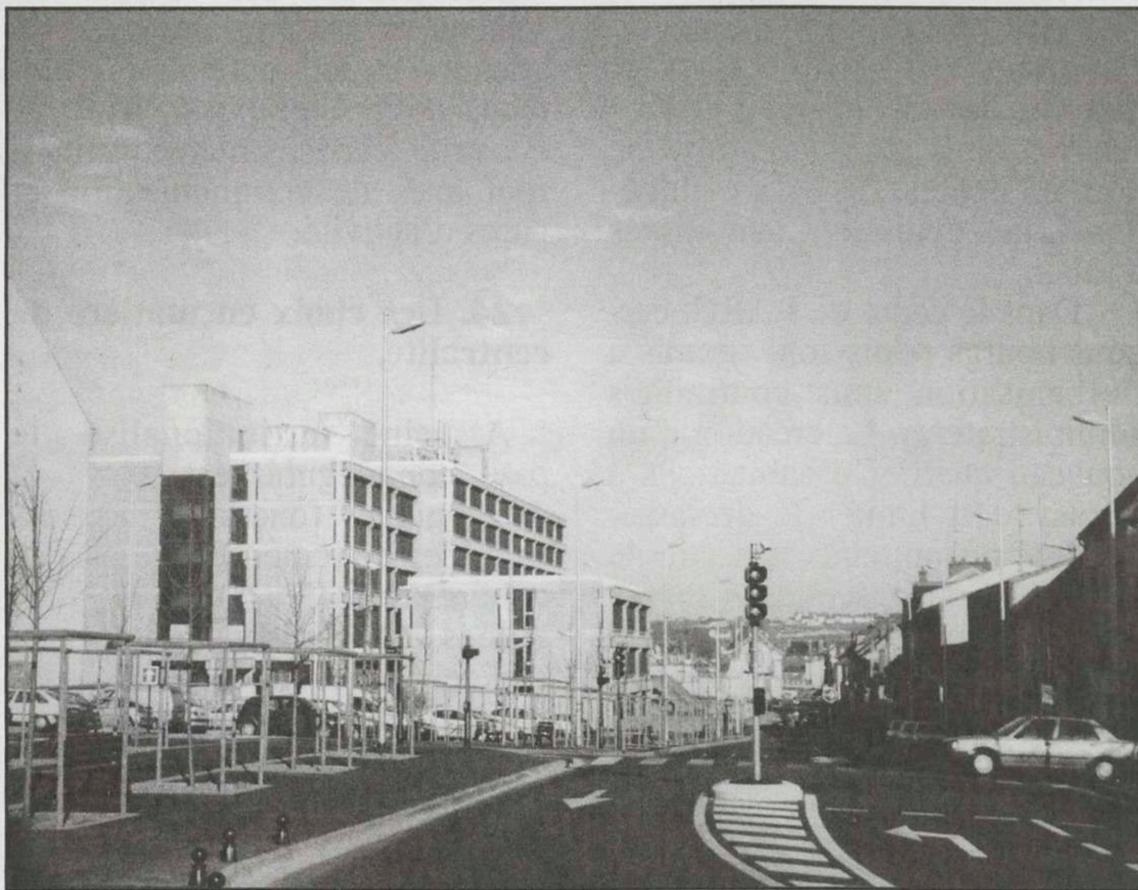
#### **NOTES :**

(1) Plus précisément, le bureau privé de la SOREPA définit le pays compiégnnois en distinguant trois aires concentriques : au centre, l'aire du SDAU proprement dit, comprenant les 15 communes de l'actuelle ARC ; l'aire d'investigation intégrant ces 15 communes dans un ensemble comprenant 12 autres communes : Arsy, Baugy, Braisne, Canly, Coudun, Giraumont, Lachelle, Monchy-Humières, Pierrefonds, Rethondes, Saint Crépin aux Bois et Villers sur Coudun ; enfin étaient évo-

qués les espaces commandés par les centres relais de niveau 1 d'Estrées Saint Denis, Grandfresnoy et Verberie. Nous n'avons pas trouvé trace des règles ayant présidé à la définition de ces espaces.

(2) Se reporter à nos historiques de l'Organisme Régional d'Etude et d'Aménagement des Vallées de l'Oise et de l'Aisne (OREAV) et du Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la région de Compiègne, parus dans l'ouvrage publié par le GEMOB, «Entre rivière et forêt, la communauté compiégnnoise» (2005), pages 133 à 141.

(3) En 1999, le Plan Urbanisme Construction Architecture a lancé un appel d'offre de recherche sur le thème de la maison individuelle. Simultanément cinq expérimentations ont été menées sur le terrain de l'aménagement opérationnel : à Bordeaux et Floirac, Bétheny, Saint Nazaire et Rezé. L'exposition «Voisins, voisines. Nouvelles formes d'habitat individuel en France», a permis au grand public de prendre connaissance de ces réalisations entre les 15 juin et 11 septembre 2005 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine Palais de la Porte Dorée.



**Le site débattu du futur nouveau pont de Compiègne, rue du Port à Bateaux (Cl. J. Bernet).**



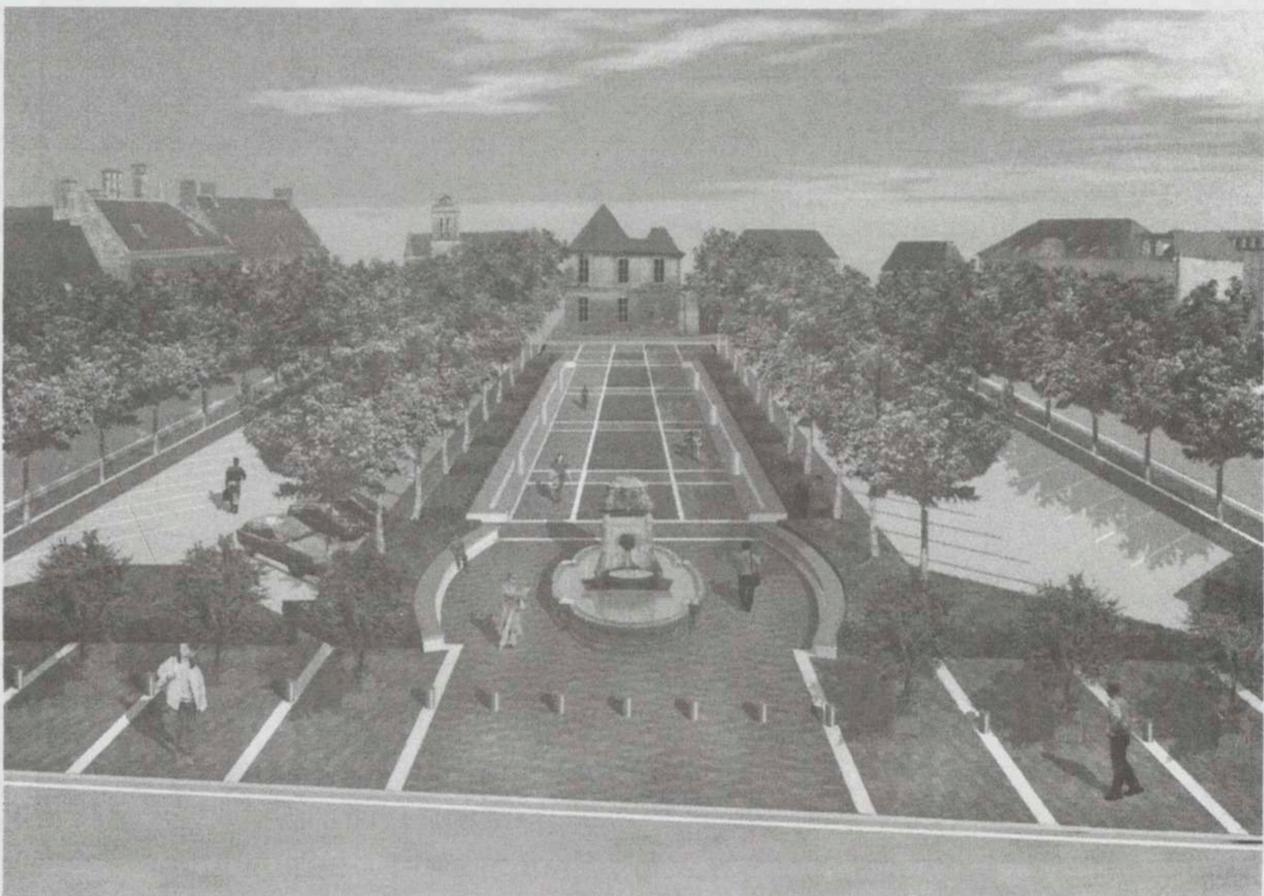
# AMENAGER

## Le territoire

Société d'Architecture inscrite à l'Ordre des Architectes de Picardie



Commune d'Auneuil (60) - Programme de 12 logements et 6 commerces  
Maître d'ouvrage : SA Picardie Habitat - Maître d'œuvre : ALT, Irène KOVAL Architecte



Commune de Soissons (02) - Aménagement de la Grand Place - Concours avec Area  
Maître d'ouvrage : Ville de Soissons - Conception : ALT, Olivier KOVAL Urbaniste Paysagiste

Architecture Urbanisme Aménagement Paysage

**AMENAGER LE TERRITOIRE 15 rue des Veneurs - 60200 COMPIEGNE**

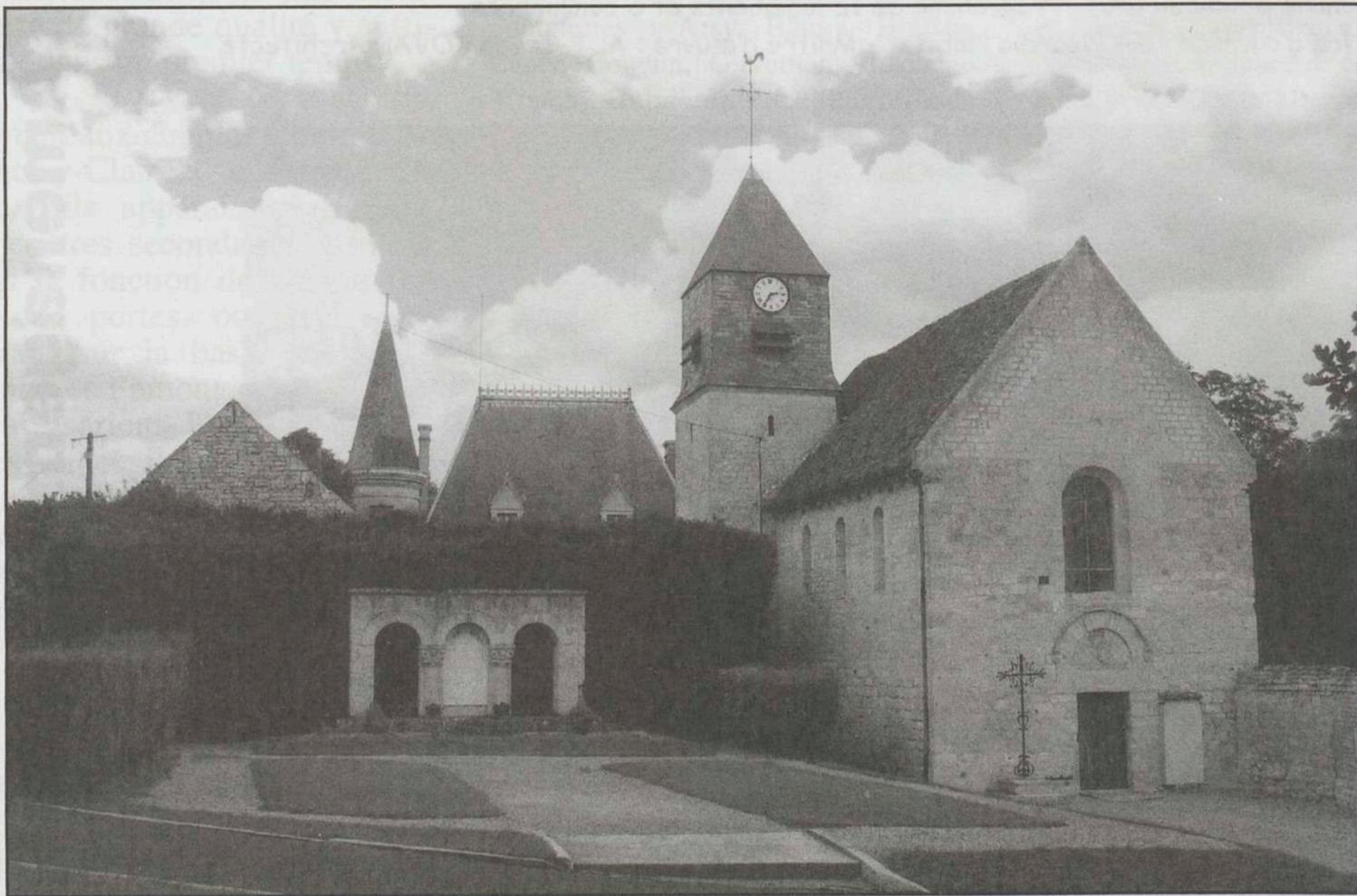
Tél. : 03.44.20.04.52 - Fax. : 03.44.86.88.37

[amenager@club-internet.fr](mailto:amenager@club-internet.fr)



Neufvy-  
sur-Aronde,  
l'église  
et le  
château  
du 19<sup>e</sup> siècle

(Carte postale  
antérieure à  
1924,  
coll. part.)



L'Eglise et ancien prieuré de Neufvy sur la place centrale du village, dans son état actuel,  
devant le château. L'ancien cimetière a fait place au monument-aux-morts des deux guerres mondiales  
(Cl. M. Polak)